



COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE CONJOINT

MARDI 28 JANVIER 2020

Madame la Rectrice de Région Académique, Rectrice de l'Académie de Lille,

Madame la Rectrice de l'Académie d'Amiens,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Technique.

L'avis rendu vendredi dernier par le Conseil d'Etat sur les projets de loi relatif à la réforme des retraites n'est pas rassurant pour l'ensemble des salariés, et pour les enseignants en particulier. Dès le début, l'UNSA a fait le choix de l'efficacité syndicale et de peser sur le contenu de la réforme par points, réforme que nous ne demandions pas. Nous avons eu la volonté de faire des propositions, de trouver les aménagements et les garanties indispensables. Notre feuille de route est toujours de défendre l'intérêt général de tous les salariés et les intérêts particuliers de ceux des secteurs les plus impactés. Nous ne concevons le passage à un nouveau système que si toutes les garanties sont données aux agents publics pour que leurs retraites soient d'un niveau équivalent à celui de l'ancien système. Nous continuerons à nous battre afin qu'il n'y ait pas de perdant. La gestion du dossier des retraites montre l'importance du dialogue social.

La méthode UNSA, responsable et constructive, porte ses fruits : Elle a obtenu des engagements fermes de la part du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse pour tous les personnels administratifs. Dans une lettre en date du 20 janvier 2020, le ministre Jean-Michel Blanquer s'engage à travailler immédiatement avec A&I UNSA sur les points suivants :

- prise en compte de l'impact de la réforme des retraites sur la filière administrative ;
- revalorisation des régimes indemnitaires ;
- relance des requalifications ;
- amélioration du dispositif de formation ;
- prise en compte de la réalité des métiers de la filière administrative ;
- prévention des risques professionnels ;

pour l'ensemble des catégories C, B, A.

Aujourd'hui, nous sommes réunis en formation conjointe afin d'aborder 2 sujets relevant de la compétence du recteur de région académique : la gestion du BOP 214 et la carte des formations professionnelles.

En ce qui concerne la gestion du BOP 214, s'il n'y a pas eu de suppression sèche de poste au niveau national, les redéploiements entre les académies décidés par le ministère ont eu pour conséquence la suppression de 9 postes dans l'Académie de Lille. Cette mesure est bien maladroite et non pertinente en période de réorganisation territoriale. Alors que vous nous avez assurés que cette réorganisation ne serait pas l'occasion de faire des économies d'échelle, pour le moment le message est incompréhensible.

Nous réaffirmons nos exigences partant du principe qu'il n'y a pas à lier mécaniquement « réorganisation » et « suppressions ». La réorganisation prétend redonner vigueur à l'école par un remembrement radical, c'est en fait à un démembrement que nous risquons d'assister. Nous continuons d'exiger :

- pas de suppression de postes ;
- Pas de mobilités forcées ;
- Des mobilités choisies et accompagnées »

Rien d'efficace ne peut se faire sans les personnels, rien de durable ne peut se faire contre les personnels. Madame la Rectrice de région académique, quelles précisions pouvez -vous nous apporter sur la mise en œuvre du comité de suivi de la réorganisation territoriale ? Avez vous pu avancer sur ce sujet ?

En ce qui concerne la carte des formations professionnelles, le plan de réduction des Bac Pro GA se poursuit. Rappelons que l'ensemble de la profession avait alerté sur la mise en œuvre très complexe de ce diplôme qui n'a finalement pas trouvé son public. Même après rénovation les conséquences sont là et parfois lourdes pour les personnels. Nous constatons l'ouverture de BTS en Lycées Pro à Noyon et Saint Quentin. C'est positif. Pour l'UNSA EDUCATION, mettre plus de sections Bac +2 au sein des LP est une des conditions de réussite pour la poursuite d'étude de nos jeunes

Les représentants UNSA-EDUCATION